

Séance du 17 novembre 2020 à 18h15mm

Délibération n°2020-36

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Vote :

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 17 novembre deux mil vingt à 18 heures 15 mn, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 10 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle du conseil municipal à TRIE SUR BAISE.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, MARIE ERNESTINE Stéphanie, SORBET Jean-Louis, DUCAUD Christian, GIRET Oliver, CIEUTAT Serge, SOLLE Myriam, ADER Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, DUBOSC Michel, LEBIHAN Jean-Michel, ABADIE Pierre, CASTERAN Joël, BRUZZEAUD Anne Marie, ROUSSE Gaëtan.

Absent(e)s :

Excusé(e)s : M. VERDIER Bernard, FONTAN Guy

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

---

Vu la convention tripartite entre le Centre Hospitalier de Lannemezan, la Mairie de Castelnau Magnoac et la Communauté de Communes du Pays de Trie et du magnoac,

Le Président informe le Bureau qu'un agent de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac est mis à disposition afin d'animer un atelier lecture une après-midi par semaine pour les patients de la structure Hôpital de jour Beau Soleil du Centre Hospitalier de Lannemezan.

Après en avoir délibéré, le **Bureau**, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer la convention pour l'année scolaire 2020-2021.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
BARTHE Gérard